

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_20

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS****AGRANDISSEMENT ET
RENOVATION DU GROUPE
SCOLAIRE DU PONTET
MATERNELLE****APPROBATION D'UN AVENANT
AU LOT N° 6****Délibération du Conseil Municipal**Séance du 1^{er} février 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 02 février 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Jean-Luc REYNARD, *conseiller municipal délégué*, Andrée RICCETTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
- Jean-Luc REYNARD - Andrée RICCETTI - Catherine ZAPPA - Vincent MOISSONNIER - Gaëtan REDEUILH	- Daniel CORRE - Brigitte MACAUDIERE - Bernard JACQUOLETTO - Bérenger CENTI - Catherine REMY-MENU

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTET MATERNELLE
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°06**

André Chauvet, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité expose à l'assemblée :

Lors de sa séance du 10 juillet 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché avec la société SOPREMA, attributaire du lot n°6 : bardage étanchéité zinguerie du marché de travaux pour l'agrandissement et la rénovation du groupe scolaire du Pontet maternelle.

Ce marché a été notifié le 19 juillet 2023 pour une durée de 7 mois à compter du début des travaux.

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire de rajouter des travaux pour compléter l'habillage métallique en sous face de l'auvent.

Cela correspond à un montant de 4 165,70 € HT soit 4 998,84 € TTC ;

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 4 998,84 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 6 à 96 572,05 € TTC (+ 5,46 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 06 "bardage étanchéité zinguerie", passé avec la société SOPREMA (St Bonnet Les Oules), dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation du groupe scolaire du Pontet Maternelle ;

2°) dit que le montant dudit avenant s'élève à 4 998,84 € TTC, portant ainsi le montant du lot n° 6 à 96 572,05 € TTC.

3°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 2 février 2024

La secrétaire de séance,
Véronique MOUILLER

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN